



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 41/2025
Page 1/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 24

Date de convocation du Comité : 6 octobre 2025

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : Mme Magali VERGNES ; M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES ;

SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Christian MAGRO ; M. Patrick RESPLANDY ; M. Jean Pierre BARTHES

SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ; M. Alain CARALP

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ; M. Alain IZARD ; M. Didier CASATO ;

SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER CORCUFF ; M. Jean Paul FAURAN ; M. Bernard DEVIC

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

SIAH Fresquel : M. Jean Luc VERGE représenté par M. Jacques DIMON

SM du Delta de l'Aude : M. Jean Louis RIO représenté par M. Gérard LACOMBE

SB de la Berre et du Rieu : M. Bruno TEXIER représenté par M. Alain LABORDE

SIAH Corbières Maritimes : M. Gérard LUCIEN représenté par M. Michel PUJOL

M. Xavier BELART a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PARTENARIAT AVEC LES CITADELLES DU VERTIGES

Le Président présente la convention de partenariat avec l'Association Mission Patrimoine Mondial (AMPM), concernant la mise à disposition d'une prestation et d'un outil de veille et d'alerte des phénomènes extrêmes (WIKIPREDICT) offrant un service d'appui à la prévision météorologique et d'aide à la décision lors d'événements météorologiques à risque.

Il rappelle que l'AMPM, outil technique du Département de l'Aude, est chargée du pilotage de la démarche d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des « Forteresses royales du Languedoc ».

L'AMPM bénéficie de ce dispositif depuis 2023.

Il s'agit donc d'un renouvellement pour 3 ans à compter du 01/01/2026, la présente convention (joint en annexe n°3) a pour objet de définir les réengagements financiers, techniques et organisationnels entre le SMMAR-EPTB Aude et l'AMPM, pour la mise en œuvre de la veille hydrométéorologique et de l'abonnement à l'outil WIKIPREDICT, au profit des forteresses royales du Languedoc inscrites dans le bien sériel (soit 8 communes).

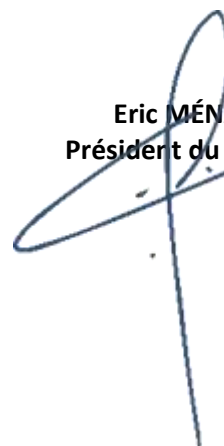
Le comité Syndical oui l'exposé et à l'unanimité des voix :

APPROUVE le partenariat avec les citadelles du Vertiges avec les modalités décrites dans l'annexe n°3.

AUTORISE le Président à signer la convention et les documents afférents

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr